



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationner le long de l'immeuble n°17 de la rue Elie Legrève

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 février 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner le long de l'immeuble n°17 de la rue Elie Legrève, et ce, sur une longueur de 45 mètres.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 28 février 2024

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Anne MASSON